

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 30 MARS 2022

Convocation adressée aux
délégués le :

24 Mars 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 43

Délibération affichée

le :

1^{er} Avril 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

1^{er} Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, Mme Véronique DERANSY, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Pascale JOURDAIN, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAINNE, M Sébastien OGEZ, M. Marcel PART.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Yves DUPONT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur André GUILLOU à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Alain QUEVA, Monsieur Kévin DEGREAUX à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Patrice FRERE à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Gorges KOPROWSKI, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean Louis LEFEBVRE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Marcel PART.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte-rendu du Comité Syndical du 24 février 2022

1 - IMPLANTATION DE LA SOCIETE SICAD : VENTE D'UNE PARCELLE DE 35 000 M²

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 35 000 m² correspondant aux parcelles cadastrées AE 147

**LISTE DES
DELIBERATIONS**

partie, AS 409 partie et AE 362 partie situées sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la société SICAD ou à toute autre société représentant le groupe SICAD pour cette acquisition au prix de 22.5 € H.T. /m²,

- **Autorise** une diminution du prix de vente du montant des études pyrotechniques, soit 31 443 €
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

2 - EXTENSION FACC : VENTE D'UNE PARCELLE DE 5 000 M²

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 5 000 m² correspondant à la parcelle AE485 en partie situées sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la société SCI DES BRIARDS porteuse du projet immobilier au prix de 25 €/m² H.T.,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que le prix de vente acté dans cette présente délibération est valable jusqu'au 31 mars 2023.

3 - SEFAR FYLTIS : PROLONGATION DU CONTRAT D'AIDE EN RAISON DU COVID

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant permettant de prolonger le délai de l'opération au 31 décembre 2022.

4 - PROLOGIS PARK : VENTE D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 10 HA A PROLOGIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE 43 759 M² EN BLANC (DC3)

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 97 608 m² correspondant aux parcelles cadastrées AC n°738, AD n°716 et 717 et AE n°1053 situées sur le territoire de la commune de Douvrin à la société Prologis ou à toute autre société du groupe Prologis créée pour les besoins de l'acquisition au prix de 20 € H.T. /m²,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°1 du 20 octobre 2021

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les comptes de gestion 2021,

- **Vote** les comptes administratifs 2021,
- **Vote** les budgets primitifs 2022.

5 A - Procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Neutralise pour 2022** le montant de l'amortissement se rapportant à la subvention versée pour le financement du projet ACC au compte 20423 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Projets d'infrastructure d'intérêt national », soit 10 000 000 d'euros, afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

5B - Vote du compte de gestion 2021 :

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif.

2° **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs.

5E - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

5F – Vote du budget primitif 2022 :

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2022.

6 - RENOUELEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS PALME, NFI ET VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association PALME en 2022.

6B - Renouvellement de l'adhésion à l'association NFI

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à renouveler l'adhésion à l'association NFI en 2022.

6C - Loyer à titre gracieux à l'association Réseau entreprendre Artois

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un bail civil avec l'association Réseau entreprendre Artois pour un loyer à titre gracieux représentant une aide annuelle de l'ordre de 3 500 € pour l'année 2022.

7 - SIGNATURE DE LA CHARTE DU GRAND FORUM EURALENS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la Charte du Grand Forum.

8 - MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022 : REGIME D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET FONGIBILITE DES CREDITS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Applique** la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation ou la date d'émission du mandat pour les subventions d'équipement versées ;
- **Déroge** à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 1000.00 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

9 - RECRUTEMENTS CHEF DE PROJET POLE DE VIE ET ASSISTANTE ADMINISTRATIVE : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le tableau des effectifs.

10 - EXTENSION RUE DE PRAGUE : LANCEMENT DES TRAVAUX

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises ou groupement qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants au futur marché.

11 - CONSEILS ARCHITECTURAUX CAUE : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer une nouvelle convention avec le CAUE afin de poursuivre les conseils architecturaux lors des implantations d'entreprises et des extensions de bâtiment, ainsi que pour tout projet d'aménagement porté par le SIZIAF.

12 - ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle politique environnementale du SIZIAF,
- **Autorise** le Président à signer la nouvelle politique environnementale.

13 - VOTE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU SME

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le plan d'actions du système de management de l'environnement du SIZIAF pour les années 2022 à 2024,
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre ce plan d'action.

Points d'information

Décisions du Président

- 2022-02 - Mission d'accompagnement sur des problématiques juridiques et financières